



Drukpersstraat 19 Rue de la Presse

BRUSSEL 1000 BRUXELLES

Tel : +32(0)2-226.40.77

Fax : +32(0)2-219.91.86

[cdni@itb-info.be](mailto:cdni@itb-info.be)

[www.cdni.be](http://www.cdni.be)

TVA/BTW 409.855.484

Bruxelles, le 22 décembre 2010

### **Description synthétique de la Procédure écrite**

Une quantité d'autocollants numérotés en double exemplaire (voir annexe) est remise aux sociétés d'avitaillement inscrites sur base volontaire dans le SPE-CDNI en vue de satisfaire à leurs obligations en matière d'enregistrement de la rétribution d'élimination via une procédure écrite. Cette procédure écrite exceptionnelle implique l'apposition d'un exemplaire de l'autocollant dûment complété et signé sur le bordereau de livraison et/ou facture relative à l'avitaillement en gasoil détaxé qui sera remis à l'exploitant/propriétaire en vue de sa conservation à bord pendant un période de 12 mois.

L'exploitant/propriétaire doit dans tous les cas, y compris en procédure écrite, être en possession d'une carte ECO activée.

Le second autocollant dûment complété et signé est apposé sur l'exemplaire qui sera conservé par la société d'avitaillement pendant une période de 12 mois également.

En cas de contrôle, les autocollants constituent la preuve qu'une procédure écrite a été initiée. Cette procédure écrite exceptionnelle ne préjuge en rien du paiement de la rétribution d'élimination. L'enregistrement de la rétribution d'élimination dans le SPE-CDNI ne sera effective qu'au moment du paiement de la facture établie par l'Institution nationale au nom de l'exploitant.

La société d'avitaillement dispose d'un délai de 7 jours ouvrables pour communiquer à l'Institution nationale les éléments nécessaires à l'établissement de la facture de paiement de la rétribution d'élimination sur base du gasoil détaxé livré à l'exploitant (Nom de l'exploitant, Nom du bateau, Numéro d'entreprise ou numéro de TVA, adresse postale, date de l'avitaillement et volume avitaillé). Cette communication s'effectue par mail, fax ou via poste.

Une majoration pour frais administratifs de 25€ hors TVA par transaction peut être appliquée à l'exploitant/propriétaire du bâtiment dans les cas prescrits par la Convention.

Dans le cas où la société d'avitaillement est soumise à la procédure écrite pour la totalité de ses avitaillements, le délai de transmission des informations et les modalités pourront être établis de commun accord entre l'Institution nationale et le responsable de la société d'avitaillement. Cette disposition particulière peut être adaptée par l'Institution Nationale en fonction du nombre d'avitaillement enregistrés.

Les informations transmises par les sociétés d'avitaillement devront être confirmée par la remise d'une copie de la déclaration mensuelle ACC4 prescrite dans le cadre des obligations en matière de douanes et accises en vue de pouvoir vérifier les volumes totaux avitaillés déclarés avec les diverses copies de bon de livraison et/ou facture transmises à l'Institution Nationale dans le cadre de la procédure écrite voire sur base des enregistrements dans le SPE-CDNI.

Cette transmission d'informations permettra de respecter l'obligation d'enregistrement par l'Institution nationale des volumes globaux avitaillés dans le secteur de la navigation rhénane et intérieure telle que prescrite dans les dispositions particulières de la Convention Déchets en Navigation Intérieure.

**CDNI**

**Verwijderingsbijdrage**  
**Rétribution d'élimination**  
Waste Contribution  
Entsorgungsgebühre

**NIET BETAALD / NON PAYEE**  
NOT PAID / NICHT BEZAHLT

Reden \* / Consécutive à \* / Because of \* / Ursache \* :

- Geen ECO-kaart - Pas de carte ECO**  
no ECOcard - keine ECO-Karte
- Defecte ECO-kaart - Carte ECO non valable**  
ECOcard not working - defektes ECO-Karte
- SPE niet aanwezig - SPE non disponible**  
no SPE available - SPE nicht vorhanden
- Weigert te betalen - Refus de paiement**  
refuses to pay - weigert zu zahlen

\* aankruisen wat van toepassing is  
\* cocher ce qui est applicable  
\* tick as appropriate  
\* Zutreffendes ankreuzen

Handtekening / Signature / Unterschrift

